

Alda Greoli acculée sur les subsides culturels

Du rififi en vue dans le secteur culturel? Alda Greoli (cdH) s'est vu renvoyée, par l'Inspection des Finances, au gouvernement de la Communauté française pour l'octroi des subsides du secteur culturel. Interrogée au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles la ministre de la Culture s'est retranchée derrière la jurisprudence et la loi.

XAVIER FLAMENT

Interpellée en séance plénière du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce mercredi, la ministre de la Culture Alda Greoli (cdH) a été contrainte de se positionner sur un dossier brûlant.

L'Inspection des Finances a bloqué la décision d'octroi des contrats-programmes du secteur des arts de la scène qu'elle aurait dû rendre publique ce mercredi. Il s'agissait d'une procédure exceptionnelle concernant l'ensemble des contrats-programmes qui devaient être re-

nouvelés en bloc, début janvier, et non plus en fonction de la date initiale de leur signature. Le but était de tout remettre à plat, d'objectiver la procédure et d'éviter les reconductions ou les blocages partisans.

En suspendant la décision de la ministre à l'aval du gouvernement, mercredi prochain, l'Inspection des Finances a voulu éviter les recours des déçus et apporter toute la transparence voulue, notamment pour les contrats-programmes dépassant 250.000 euros.

Cette décision fait craindre toutefois un détricotage du plan initial et un traitement au cas par cas des dossiers, ce que l'on avait précisément voulu éviter. Un travail de sape du PS? Dans «Le Soir», André Flahaut (PS), ministre du Budget, s'est défendu de vouloir bloquer le dossier...

En séance plénière du Parlement, la ministre Greoli s'est en tout cas retranchée derrière la jurisprudence, à savoir que depuis 2008 au moins, ces décisions d'octroi sont du seul res-

sort du ministre de la Culture. Quant aux avances de fonctionnement pour les futurs opérateurs et à la liquidation des subventions supérieures à 250.000 euros, elle continuera à les soumettre au gouvernement, *«comme le prévoit la réglementation, et comme je le fais depuis mon entrée en fonction»*, dit-elle.

En tout cas, il est un contrat-programme pour la période 2018-2022 qui est d'ores et déjà suspendu par la ministre, c'est celui du Théâtre les Tanneurs dont le directeur, Dominique Strosberg, est convaincu de harcèlement suite à une enquête parue dans «Le Soir».

«Je passerai devant le Gouvernement pour la liquidation des subventions annuelles dépassant les 250.000 euros, comme le prévoit la réglementation.»

ALDA GREOLI

MINISTRE DE LA CULTURE